



**AVENANT N°7 AU RÈGLEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE
D'ENTREPRISE DU GROUPE UGC France
(Règlement du P.E.E du 30 Juin 2008)**

**AVENANT N°7 AU RÈGLEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DU GROUPE UGC
FRANCE (RÈGLEMENT DU P.E.E DU 30 JUIN 2008)**

Entre les sociétés constituant le Groupe UGC France :

- La Société UGC, Société Anonyme, au capital de 63.035.722,68 Euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562.038.182, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Guy VERRECCHIA, en sa qualité de Président Directeur Général

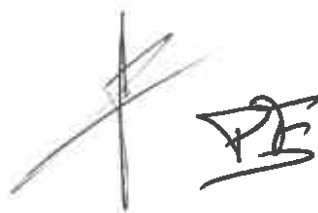
- La Société UGC Diffusion, Groupement d'Intérêt Economique, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 327 373 114, représenté par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Alain SUSSFELD, en sa qualité de Président du Conseil d'administration ;

- La Société UGC Images, Société Anonyme au capital de 1.512.000,00 Euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352 347 231, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Madame Brigitte MACCIONI, Président Directeur Général;

- La Société UGC Distribution, Société par actions simplifiée au capital de 100.000,00 Euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 515 311 553, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Madame Brigitte MACCIONI, en sa qualité de Président.

- La Société UGC Ciné-Cité Ile de France, Société en nom collectif au capital de 24.410.004,00 Euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 395 251 440, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Alain SUSSFELD, en sa qualité de Directeur Général Adjoint de la Société UGC CINE CITE , elle-même Gérant de la Société UGC Ciné Cité Ile de France ;

- La Société UGC Ciné-Cité, Société par actions simplifiée au capital de 12 325 016,00 Euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 347 806 002, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Guy VERRECCHIA, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société UGC, elle-même Président de la Société UGC Ciné-Cité,

Handwritten signature and initials in black ink, consisting of a large stylized 'A' and the letters 'VE'.

- La Société Nouvelle de Gestion Cyrano, Société par actions simplifiée au capital de 11.885,78 euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 393 581 681, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Hugues BORGIA, en sa qualité de Directeur Général Adjoint de la Société UGC Ciné Cité, elle-même Président de la Société Nouvelle de Gestion Cyrano;
- La Société Roxane, Société par actions simplifiée au capital de 45.735 euros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 331 056 911, représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Hugues BORGIA, en sa qualité de Directeur Général Adjoint de la Société UGC Ciné Cité, elle-même Président de la Société Roxane;
- La Société du Cinéma Majestic, Société par actions simplifiée au capital de 234.162 euros dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 100 936 représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Monsieur Hugues BORGIA, en sa qualité de Directeur Général Adjoint de la Société UGC Ciné Cité, elle-même Président de la Société du Cinéma Majestic;

D'une part,

ET :

Le Comité d'Entreprise commun aux Sociétés précitées ayant adopté le présent avenant à la majorité des membres titulaires présents lors de la réunion du 21 juin 2018 dont le procès-verbal sera annexé au présent avenant, représenté par Patricia FOUQUIER, en vertu du mandat qu'elle a reçu à cet effet.

D'autre part,

Handwritten signature and initials, possibly 'PS', in black ink.

IL A ÉTÉ CONVENU DES DISPOSITIONS CI-APRÈS :

PRÉAMBULE :

En application du Règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) conclu le 30 Juin 2008, et conformément aux dispositions dudit Plan, les parties signataires conviennent :

- de mettre un terme définitif à l'adhésion de 3 des sociétés adhérentes au plan.
- de valider l'adhésion d'1 nouvelle Société du Groupe UGC

Par conséquent, l'article 1bis (modifié par l'avenant n°1 du 22 octobre 2009 et l'avenant n°6 du 17 mai 2017) se trouve ainsi modifié, les autres dispositions dudit Plan, non expressément visées par les présentes demeurent inchangées.

IL EST EN CONSÉQUENCE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET :

I - MODIFICATION DE L'ARTICLE 1BIS – « PÉRIMÈTRE DU PLAN »

La Société Nouvelle de Gestion Cyrano, la Société Roxanne et la Société du Cinéma Majestic ne sont plus adhérentes au Règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise.

La Société ci-dessous est adhérente au Règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise à compter de l'année 2018 :

La Société des Cinémas de l'Ouest, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €uros, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 823 795 372 représentée par Monsieur Jean-Pascal DENIS, dûment mandaté par Madame Marie-Laure COUDERC, en sa qualité de Président ;

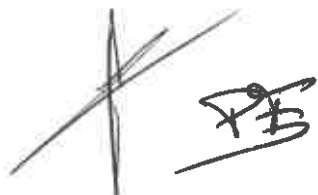
PRISE D'EFFET de L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

DÉPOT ET PUBLICITE DE L'AVENANT

Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires (une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique) auprès de Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Le personnel est informé du contenu du présent règlement par voie d'affichage ou par tout autre moyen approprié.



Fait en trois exemplaires originaux à Neuilly-Sur-Seine, le 21 Juin 2018.

Pour le Comité d'Entreprise UGC



Patricia FOUQUIER

Pour les sociétés du Groupe UGC
Le Directeur des Ressources Humaines



Jean-Pascal DENIS